

## Conseil du Territoire du 4 Décembre 2020

**Présents** : Ligue, Jean Luc Baudet, Armand Griffon, Pierre Solère

Comités : Marie Laure Le Hurey Fénaſſe (06), Krikor Bozouklian (13), Patrice Brisco (84), Gilles Erario (04), Christian Gravier(83), Gérard Pottier (05).

**Excusée** : Perrine Paul

**Invités** : Martine Perlin (83), Pascal Bouchet, Philippe Boulen (Ligue)

### Ordre du jour:

- Validation du Compte rendu de l'élection du représentant
- Situation de reprise pour les compétitions et les détections en PACA.
- Calendrier prévisionnel des CT 2020/2021.
- Informations et questions diverses

### **I/ Ouverture du Président**

Jean Luc remercie l'ensemble du Conseil Territorial d'avoir soutenu la candidature de Philippe Bana et de son équipe et reconnaît que cette période électorale a été très prenante.

Pascal et lui sont maintenant élus et déjà aux affaires dans leurs domaines respectifs. Jean Luc pour les Territoires et Pascal pour la Sportive. Des « Pôles » transversaux sont en construction et déjà construits pour certains, afin d'agir de façon collaborative dans les différents axes du projet « Handball 2024 ». Pour la Paca, il faudra poursuivre ce qui a été mis en place et bien réussi pour travailler ensemble et garder notre convivialité. Nous devons prévoir un prochain CT en présentiel courant janvier. Perrine et Pierre, représentants Territoriaux FFHB, auront la charge de son organisation et des futurs Conseils. Perrine comme membre du C.A fédéral et Pierre au sein du « Pôle » Territorial. Les Présidents de Comités peuvent s'appuyer sur eux comme correspondants de la Ligue avec le Territoire.

### **II/ Validation de l'élection du Représentant des Comités Paca au Conseil des Territoires FFHB**

Conformément à l'article 15.1 du Règlement Intérieur de la FFHB, les Présidents de Comités ont procédé à l'élection de leur représentant le 3 Décembre 2020.

2 Présidents se sont portés candidats : Marie Laure Le Hurey Fénaſſe et Krikor Bozouklian.

Krikor a été élu Représentant.

Cette décision est validée par le Conseil du Territoire de ce jour.

### **III/ Situation de reprise pour les compétitions et les détections en PACA.**

Pascal nous informe qu'il est malheureusement porteur de mauvaises nouvelles, compte tenu des contraintes sanitaires ci-dessous:

- Pour les jeunes la reprise individuelle sur terrain de sport est autorisée en extérieur jusqu'au 15/12, puis en gymnase mais pas de hand « collectif » car « mesures sanitaires renforcées » avec distanciation de 2m imposée pour les joueurs.
- Pour les adultes la reprise individuelle sur terrain de sport est autorisée en extérieur jusqu'au 20/01/21. Les Fédés de Sports Collectifs font le forcing pour un redémarrage début janvier en gymnase mais ce n'est pas gagné ?
- Application du couvre-feu à 21h00 à partir du 15/12.
- Pour les stages une note Ministérielle parue le 16/11/20 précise que: « L'organisation de tous les types d'ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) autre que « loisir péri scolaires » est suspendue jusqu'à nouvel ordre. Sont concernés les accueils de loisirs extra scolaires, les accueils de jeunes, les accueils de scoutisme, qu'ils soient avec ou sans hébergement ainsi que tous les accueils collectifs de mineurs avec hébergement ».

Ceci conduit à la décision d'annuler le stage prévu à St Maximin et de repousser le début de la reprise chez les jeunes à début Février et début Mars pour les adultes.

Une réunion COC Nationale se tiendra mardi soir et de nouvelles dispositions ministérielles devraient être publiées en milieu de semaine. Climat très morose.

Chaque Comité pourra envisager une modalité de championnat mais il nous faudra communiquer à l'identique.

De toutes façons le schéma initial de compétitions ne pourra être tenu précise Philippe Boulen.

Dans ce contexte « aggravé » ne pourrait-on envisager un aménagement des tarifs de redevances fédérales pour inciter à la venue de nouveaux adhérents début janvier (conquête) et prendre en compte la réduction de pratique pour les autres ?

Jean Luc rappelle que la Ligue a prévu une enveloppe de 70000€ dans le cadre de l'aide aux clubs en difficulté. Par ailleurs des aménagements de tarifs pour les engagements sont toujours possibles dans chaque structure. Pour la FFHB les 5 Millions du PGE existent et seront bien utilisés pour soutenir l'activité.

Patrice précise que de nombreux dispositifs de « solidarité », prévus par l'Etat depuis Mars 2020, existent et sont malheureusement très peu utilisés par le monde du Handball. Pour le 84, 2 salariés ont été mis à disposition pour aider les clubs dans le montage des dossiers. La campagne actuelle se termine fin Décembre, il est encore temps. Pour son Comité, c'est environ 30000€ qui ont pu être versés aux clubs. Pourquoi ne pas envisager de mettre une personne ressource « Ligue » pour veiller sur ces dispositifs et déclencher les mises en œuvre de dossiers. Il existe aussi des possibilités d'aide sur le Handicap et sur les Apprentis.

Pour le Comité 84 il faut contacter Eric Claverie (Mazan) et Benjamin Mullier salarié. Armand s'en charge.

Jean Luc met en avant la nécessité d'échanger entre nous sur les bonnes pratiques comme cette proposition du 84. Ne pas hésiter dans tous les domaines et notamment dans le Service aux clubs.

#### **IV/ Calendrier**

Il est prévu une réunion en présentiel le samedi puis 2 réunions en visio en suivant le vendredi soir. Aménagements possibles en cas de nécessité. Prochaine réunion 2<sup>ème</sup> quinzaine de janvier, en présentiel si possible.

#### **V/ Questions diverses**

Jean Luc précise que le 2<sup>ème</sup> versement du PACTE va être fait par la Ligue courant Décembre et que les Comités doivent fournir les justificatifs. Nous allons traiter les dossiers ANS prochainement. Pierre sera en charge du dossier pour la Ligue et je l'accompagnerai.

Philippe Boulen nous informe que les Présidents de Commissions Territoriales Régaliennes ont prévu de se réunir 1 fois par mois pour échanger.

La Commission Technique n'est composée que de salariés des Comités, les Présidents souhaiteraient également la présence d'élus en charge de cette mission lors des réunions.

Bonne remarque. Les Comités transmettront les noms des élus concernés.

Honorabilité : la fiche est parvenue dans les clubs mais veiller à ce qu'elle soit correctement renseignée. Lauriane Gros, référente intégrité, pourra suivre ce dossier.

La séance est levée à 20h00